

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- LA MAISON DES RANDONNEURS -

1 - Généralités

2 ó Capacité

3 ó Tarifs 2011

4 - Mode de paiements

5 ó Fonctionnement

6 ó Nettoyage

7 ó Voisinage

8 ó Restrictions

9 - Fonctionnement du Parc Paul Bert

10 ó Vols

11 - Conditions de réservation

12 ó Conditions d'annulation

1 - Généralités

Les conditions générales de réservation s'appliquent à toute réservation effectuée sur le site, par téléphone ou par e-mail. Elles font parties intégrantes du contrat de vente.

2 - Capacité

Tout client de la Maison des Randonneurs reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Tout client de la Maison des Randonneurs reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la prise de commande entraîne son entière adhésion aux conditions générales de vente de la Maison des Randonneurs et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

3 ó Tarifs 2011

Tous les prix sont affichés en Euros.

Nuitée : 16€10

Taxe de séjour (adultes et enfants de + de 12 ans) : 0€40/pers/nuit

Location de draps : 3€50/drap.

Petit-déjeuner : 5€00

Majoration chauffage octobre à mars inclus : 1€/pers/nuit (à régler sur place).

Vous avez la possibilité d'apporter votre propre drap/duvet/sac à viande ou couette. Ne pas dormir directement dans les couvertures présentes dans les chambres.

4 - Mode de paiements

La Maison des Randonneurs accepte de préférence les règlements en espèces ou en chèques bancaires. A défaut, elle accepte les cartes des réseaux : Carte Bleue nationale, Visa, American Express et Mastercard.

Sur le site www.maison-rando.fr, le règlement s'effectue via la plateforme sogenactif de la société générale.

5 - Fonctionnement

Vous pourrez prendre possession de la chambre pendant l'horaire d'accueil : entre 16h00 et 19h00.

Vous devrez rendre les lieux propres à 10h au plus tard le jour de votre départ.

Il ne vous sera pas donné de clé. L'accès à la Maison des randonneurs se fait par digicodes, dont les codes sont changés très régulièrement. Pour votre sécurité, veuillez à ne pas divulguer ces codes à des non-résidents.

6 - Nettoyage

Le tarif modique implique de participer à la vie de la Maison, en nettoyant les locaux utilisés. Aspirateur, balais et serpillières se trouvent sous l'escalier et les produits d'entretien sous l'évier de la cuisine et dans chaque salle de bain.

Le client s'engage à nettoyer les lieux (chambre et communs) avant son départ et à vider les poubelles dans le conteneur du local poubelles, les déchets recyclables devront être triés.

Etat des lieux avant votre départ. Nous nous réservons le droit de vous demander un dédommagement ménage de l'ordre de 30 euros par heure de nettoyage nécessaire.

7 - Voisinage

Durant votre séjour, vous veillerez à ne pas générer de nuisances pour le voisinage (odeurs, bruits intempestifs...). La totalité des locaux est non fumeurs.

8 - Restrictions

Le client qui accepte le contrat de vente ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les locaux.

Le présent contrat ne vous donne aucun accès à nos locaux techniques (buanderie, cave, bureaux) situés dans La maison des Randonneurs, et pour lesquels nous nous réservons un accès pendant votre séjour.

La durée du séjour est limitée à 2 nuits consécutives.

9 - Fonctionnement du Parc Paul Bert

La Maison des Randonneurs est située dans le Parc Paul Bert. Ce parc public est ouvert à tous, tous les jours de 8h à 19h. L'ouverture et la fermeture des portes sont assurées par la Police Municipale.

La circulation des véhicules à moteur y est interdite. Pendant votre séjour, les voitures devront être garées à l'extérieur du parc : parking sur la contre-allée du Bd Vaulabelle et l'Eperon (gratuit) ou parking du pont (payant).

10 - Vols

La possibilité pour tous de pénétrer à l'intérieur du parc nous conduit à vous mettre en garde contre l'éventualité de vols. Nous vous engageons à fermer correctement toutes les portes extérieures de manière à ne permettre l'accès à la Maison des Randonneurs qu'aux seuls détenteurs des codes.

11 - Conditions de réservation

Pour garantir la réservation, nous vous demandons de verser des arrhes de l'ordre de 30% du montant total de votre séjour en réservant directement sur le site ou en nous envoyant un chèque à l'ordre de la maison des Randonneurs.

Dans la mesure du possible, nous essayons de vous placer dans les chambres selon vos souhaits et votre profil (par exemple dans une chambre de 2 lits si la réservation est pour 2 personnes), toutefois nous nous réservons le droit de modifier la disposition dans les chambres (par exemple vous placer dans une chambre de 4 lits avec 1 ou 2 autres personnes si la réservation est de 2 personnes).

12 - Conditions d'annulation

Toute annulation doit parvenir à la maison des Randonneurs par lettre ou e-mail.

Les arrhes sont des indemnités conservés en cas d'annulation. Aussi, elles restent acquises par la maison des randonneurs quelque soit la date d'annulation.

- Annulation entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : le solde est remboursé à hauteur de 50%
- Annulation entre 7 jours et le début du séjour : aucune somme ne vous sera remboursée.
- Si le client ne se présente pas ou se présente après 19h (heure de fermeture) sans avoir prévenu préalablement, aucune somme ne pourra lui être remboursée.

Si le gérant annule le séjour avant le début de celui-ci, le client sera remboursé immédiatement des sommes versées, sans préjuger des dommages éventuellement subis. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Le 19 octobre 2011, à Auxerre.